

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du vendredi 26 février 2010

Présentation des prévisions budgétaires 2010 eau/assainissement :

Monsieur FRACHON indique qu'il n'a aucune modification à apporter aux prévisions budgétaires présentées et examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Février 2010.

Présentation successive des propositions et modifications des prévisions visant à l'équilibrage du budget général et des budgets annexes :

Budget lotissement : M. le Maire indique qu'il n'a, à ce stade de l'avancement du projet de lotissement «Les Bauches II», aucune modification à apporter au document remis aux conseillers municipaux lors de la séance du 12 Février 2010.

Budget général : M. le Maire remet à chacun des conseillers présents trois pages à substituer à leurs homologues remises à l'issue de la séance du 12 Février 2010.

- la page 2 qui récapitule les prévisions budgétaires corrigées
- la page 40 qui concerne la commission patrimoine naturel et forêts
- la page 95 qui concerne la fiscalité et les dotations

M. le Maire indique que lors de la réunion Maire-Adjoints du 15 Février, un consensus a été obtenu pour reporter sur le début de l'année 2011 diverses prévisions pour un montant total de 42.381 € en dépenses et 10.080 € en recettes. Ces écritures sont surlignées en vert sur les prévisions. Il s'agit :

- pages 10 et 12 : étude de la transformation du système de chauffage de l'ensemble immobilier mairie-poste-groupe scolaire pour 14.400 € en dépense et 10.080 € en recette
- page 11 : remplacement des chêneaux du clocher de l'église pour 3684 € en dépense
- page 17 : acquisition d'un ordinateur et d'une imprimante destinés à la Salle des Fêtes pour un montant de 700€ en dépense
- page 25 : changement des pneumatiques du tracteur communal pour un montant de 5023 € en dépense
- page 30 : renouvellement du mobilier scolaire de la classe des CM pour un montant de 3000 € en dépense
- page 35 : visite périodique des aires de jeux et des équipements sportifs pour un montant de 444 € en dépense
- page 58 : pose de caniveaux CC2 rue Marius Buisson pour un montant de 6500 € en dépense – terrassement pour le passage des piétons à la jonction de la rue du Gué Faroux et de la RD 120 pour un montant de 2200 € en dépense – aménagement final de la place publique du lotissement « Les Bauches I » pour un montant de 4150€ en dépense
- page 70 : étude de l'aménagement paysager des parcelles situées à l'angle de la rue de Bréry et de la rue du Gué Faroux pour un montant de 4120 € en dépense

Par ailleurs, M. le Maire revient sur les 3 feuillets à substituer distribués en début de réunion :

- page 40 : la dépense « investissement en forêt » pour la parcelle 20, d'un montant de 2500 € est à supprimer car elle a été réglée à l'ONF sur l'exercice 2009.

Les dépenses d'abattage et de débardage de la futaie, initialement inscrites pour leur montant H.T. ont été modifiées pour être inscrites en TTC.

La dépense « aménagement de la patte d'oie au Sou » a été réévaluée de 2000 à 3750 €, pour tenir compte du devis établi par l'entreprise PAYSANT de MANTRY. Un autre devis a été demandé par M. ROUSSOT.

- page 95 : l'estimation initiale de la ligne « dotation forfaitaire des communes » initialement inscrite pour 69.900€, a été inscrite pour son montant réel de 70.452 €.

Enfin, M. le Maire commente brièvement la page 02, reproduite ci-après :

Récapitulatif budget général après modifications

	INSCRIPTIONS 2010					INSCRIPTIONS 2010 (REALISATION FIN 2010)		
	Pages	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	% Reporté
Commissions								
Aménagement - construction/immobilier	10-12	56 535	31 460	-25 075		18 084	10 080	24.2%
Entretien de l'immobilier	13-14	6 801		-6 801				0.0%
Gestion de l'immobilier	17-18	36 910	60 898		+ 23 988	700		1.9%
Cadre de Vie	20-22	22 067	1 360	-20 707				0.0%
Matériel et atelier communal	25-25	7 457		-7 457		5 023		40.2%
Social enfance et affaires scolaires	30-31	66 761	69 666		+ 2 905	3 000		4.3%

Vie associative, social jeunesse et seniors	35-36	11 586	300	-11 286		444		3.7%
Patrimoine naturel et forêts	40-41	28 481	17 891	-10 590				0.0%
Réseaux secs	50-53	125 030	83 185	-41 845				0.0%
Sécurité (dont incendie)	55-56	60 515	6 830	-53 685				0.0%
Voirie et signalisation	58-58	12 850		-12 850		11 010		46.1%
Frais de personnel et indemnités	60-61	259 169	11 259	-247 910				0.0%
Communication et secrétariat	65-67	24 560	180	-24 380				0.0%
Opérations foncières et paysagères	70-71	50 030	2 000	-48 030		4 120		7.6%
Urbanisme (P.L.U)	75-76	4 000		-4 000				0.0%
Annuité de la dette	80-81	70 130	33 130	-37 000				0.0%
Charges intercommunales	85-85	320		-320				0.0%
Impôts, taxes, assurances + divers	90-90	18 100		-18 100				0.0%
Fiscalité et dotations	95-95	0	539 818		+ 539 818			0.0%
		861 302	857 977	-570 036	+ 566 711	42 381	10 080	4.7%

M. le Maire fait observer que :

- ces prévisions font apparaître un « déficit théorique » de 5900 € environ, tout à fait supportable pour la trésorerie de la Commune
- dans un délai de 12 mois (du 01/03/2010 au 28/02/2011), la totalité des prévisions budgétaires examinées lors de la séance du Conseil Municipal du 12 Février 2010 aura été réalisée

Aucune remarque n'étant formulée par les membres du Conseil Municipal, il est décidé à l'unanimité d'établir le budget général 2010 de la Commune sur la base du récapitulatif figuré ci-dessus.

Date de l'examen des prévisions budgétaires 2010 à la perception de Voiteur :

Mardi 9 mars 2010 à 14h00 (pour information du Conseil Municipal). M. Christian GAUDEY sera présent.

Date du vote du compte administratif 2009 et du vote des budgets 2010 en présence de M^r LAVIER :

Vendredi 19 mars 2010 à 20h00.

Lotissement Les Bauches II :

Compte rendu de la réunion du 19/02 avec le maître d'œuvre et le délégué du maître d'ouvrage :

M. le Maire rapporte qu'une réunion a eu lieu 19/02/2010 en Mairie à laquelle assistaient :

M. BOUDIER, architecte (maître d'œuvre)

Mme HEBERT, SIDEC (délégué du maître d'ouvrage)

MM. FRACHON, BERTHET, ROUSSOT, BOUDIER

Cette réunion avait pour but de relancer le projet après presque une année d'arrêt due au diagnostic archéologique réalisé en Mai-Juin 2009 par l'INRAP. Mme HEBERT rédigera le compte-rendu de cette réunion.

Lettre de la DRAC du 20/01/2010 et arrêté de Mr le Préfet de Région :

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le courrier de la DRAC accompagné d'un arrêté de M. le Préfet de Région et d'un cahier des charges scientifique invitant la Commune à réaliser des fouilles archéologiques préventives, conformément aux prescriptions imposées par l'Etat et sous la surveillance de ses représentants, en application de la loi du 27/09/1941, du 01/12/1989 et du 01/08/2003. L'arrêté stipule qu'une aide financière du FNAP pourra être attribuée à la Commune à la condition qu'elle fasse appel pour l'exécution des fouilles, soit à l'INRAP, soit à un service d'archéologie territoriale, soit à un service autre, dès lors que la compétence scientifique de celui-ci est garantie par un agrément délivré par l'Etat.

Le service juridique du SIDEC est chargé de définir les modalités de la consultation conformément au Code des Marchés Publics, puis de la lancer.

Lettre adressée par le Maire à la DRAC le 06/02/2010 :

Dans ce courrier, M. le Maire formule les demandes suivantes :

- prévoir une rencontre entre la DRAC et la Commune afin de définir l'enchaînement réglementaire des actions à mener pour respecter la procédure
 - disposer d'un modèle de publicité à publier (annonce légale pour rechercher un prestataire)
 - connaître les supports éligibles pour la publication de l'annonce
 - connaître le nombre d'annonces à publier et le nombre de supports différents pour ces annonces
 - se voir confirmer par la DRAC la garantie d'être remboursé ainsi que les délais de remboursement par le FNAP
- M. le Maire indique que Mme HEBERT a été directement destinataire de la réponse de M. CUPILLARD qui préconise que la Commune retienne un service archéologique régional.

Révision simplifiée et modification du P.L.U. :

M. le Maire indique au Conseil Municipal que l'enquête publique conjointe pour la révision simplifiée et la modification du P.L.U. s'est achevée le lundi 23/02/2010. Le Commissaire-enquêteur, M. FRERE, a reçu 2 personnes lors de ses permanences. Leurs requêtes étaient irrecevables car hors sujet. Un seul courrier de contestation (M. SAILLARD) a été notifié sur le registre. Le Commissaire-enquêteur dispose d'un délai d'un mois pour rendre ses conclusions, ensuite la Préfecture a 2 mois pour approuver ou non les dossiers.

Suppression du point noir paysager à l'angle de la rue de Bréry et de la rue du Gué Faroux + futur cimetière communal : consultation de paysagistes et réponses reçues :

M. le Maire informe le Conseil Municipal que 5 bureaux d'architecte paysagiste ont été consultés le 12/01/2010. 4 bureaux se sont rendus sur les lieux, et 3 d'entre eux ont remis une offre :

- Mme Yolande GUYOTON-HESSOU – Lons-le-Saunier : proposition non reçue à ce jour
- Atelier Hervé BOUDIER – Dole : proposition élevée
- M. Georges LADOY – Lons-le-Saunier : proposition intéressante et la moins onéreuse
- Atelier du Triangle – Macon : proposition convenable
- Mme Annick JUNG-CHAPEL – Belley : bureau pas intéressé par le projet

M. FRACHON fait remarquer que M. LADOY avait déjà tenu compte de l'aménagement de l'angle de la rue de Bréry lorsqu'il a établi le dossier de permis d'aménager des 10 pavillons de l'OPH du Jura.

M. le Maire conclut en indiquant que la commission communale d'appel d'offres se réunira et fera son choix après la réception de l'offre de Mme GUYOTON-HESSOU, et en tout état de cause après le vote du budget 2010 prévu le 19 Mars.

Premiers résultats du contrôle URSSAF du 26/02/2010 :

Le contrôle n'est pas terminé car l'ordinateur du contrôleur est tombé en panne. La suite du contrôle est reportée à la fin du mois de Mars.

Maisonnement du garde-barrière et terrain attenant :

- Lettre ADYAL Grands Compte du 22/01/2010

M. le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la notification d'intention de RFF d'aliéner la propriété bâtie cadastrée AE 95p, sise 10 Chemin du Gros Tilleul pour 197 m² et AE 96p sise Au Village » pour 652 m² moyennant un prix de 20 000 € (non compris les honoraires de négociation de 1196 € TTC à la charge de l'acquéreur).

M. le Maire réitère sa position concernant l'acquisition de ce bien par la Commune à savoir : prix trop élevé et des travaux trop importants pour rendre l'immeuble habitable.

Il ajoute que la Commune ne peut exercer son droit de préemption urbain du fait qu'il s'agit d'un bien appartenant à la SNCF.

Courriel de Mr LAVIER du 9/02/2010 relatif aux nouveaux délais de règlement des fournisseurs :

M. le Maire indique au Conseil Municipal, et tout particulièrement aux 4 Adjointes, qu'il est très important de prendre en compte le nouveau délai global de paiement, à savoir 35 jours, depuis le 1^{er} janvier 2010, et 30 jours après le 1^{er} juillet 2010. Il conviendra de veiller à ces délais afin d'éviter de supporter une éventuelle charge d'intérêts moratoires (8 % depuis le 01/01/10).

Cette information a été également communiquée à Mme VILLERET, directrice du Groupe scolaire, pour qu'elle en tienne compte lors des achats destinés à l'école.

Propositions de la commission habitat et urbanisme du SCOT réunie le 27/01/2010 à la CCBL :

M. le Maire rend compte succinctement de cette réunion sachant qu'un document de synthèse a été établi par la CCBL.

Au sein du territoire du SCOT, il y a 8 Communautés de Communes dont la CCBL et la CCCHS.

Quatre strates ont été définies pour contenir jusqu'en 2030 le développement des constructions sur un nombre d'hectares limité (hors espace vert et voirie ?) :

- Communes urbaines (Lons-Montmorot-Perrigny) : pas de limite mais densité obligatoire des constructions
- Pôle d'équilibre (Domblans-Voitteur-Beaufort-Cousance) : pas de limite mais densification moins forte que pour les communes urbaines
- Pôle de service (Commenailles-Courlans-Courlaoux-Conliège,.....) : limité à 7 ha
- Communes rurales qui ne possèdent généralement pas de documents d'urbanisme (PLU, carte communale) : 5 ha

Un projet de Document d'Orientation Générale (D.O.G.) a été présenté au bureau. Il apparaît que les orientations préconisées doivent s'appliquer au futur lotissement des Bauches II. A ce titre, M. le Maire a demandé à l'atelier Boudier et au SIDEDEC de se rapprocher de la commission habitat et urbanisme du SCOT.

D'autre part, M. le Maire annonce que Mme MARCHAL (DDEA) souhaite organiser une réunion avec l'architecte régional de la DDT le 16 Avril. M. le Maire a fait savoir que cette date était trop lointaine. Une réunion pour fixer le nouveau planning a été programmée le 24 Mars, à laquelle participeront :

- Architecte de la DDEA, CAUE, Commune, SIDEDEC, AJENA, atelier BOUDIER. Mme HEBERT du SIDEDEC est chargée d'organiser cette réunion.

Demande d'inscription au programme 2010 d'effacement de réseaux adressée au SIDEDEC pour la rue de Bréry :

M. FRACHON indique aux membres du Conseil Municipal, qu'après examen des prévisions budgétaires des réseaux secs pour l'année 2010, il a adressé un courrier au SIDEDEC demandant l'inscription des travaux d'effacement basse tension (pour un montant de 15.233,40 €) et d'éclairage public (pour un montant de 6.570 €) de la rue de Bréry. Si ce projet est retenu par le SIDEDEC, un projet de délibération sera adressé pour approbation par le Conseil Municipal.

Il précise qu'il pourrait être envisagé :

- sur le budget 2011 : l'effacement de la basse tension et l'éclairage public de la rue de la Belgique
 - sur les budgets 2012/2013 : l'effacement de la basse tension et l'éclairage public de la rue Beaupoil et du Chemin du Prélot.
- Ainsi, toute la partie ancienne de Domblans disposerait de réseaux électriques et téléphoniques effacés.

Courrier adressé par le Maire le 11/02/2010 à la Police de l'Eau pour que ce service atteste de la conformité des travaux de drainage d'eaux pluviales au sud ouest de Voiteur :

M. FRACHON donne lecture du courrier adressé par M. le Maire le 11/02/2010 à la Police de l'Eau relatant les importants travaux d'hydraulique réalisés par la Commune de Voiteur.

Ces travaux réalisés au Sud Ouest de Voiteur augmentent fortement l'arrivée des eaux pluviales dans une partie de Domblans (ZAE et quartiers Sud du village) épisodiquement inondée (5 fois depuis juillet 77). M. le Maire demande au service départemental d'attester la conformité de ces travaux avec les préconisations qu'ils avaient formulées.

Il ajoute qu'à son initiative une réunion a eu lieu à Domblans le 25 Mai 2009 avec le Maire et le 1^{er} adjoint de Voiteur. A cette occasion, il leur a été signifié que les travaux réalisés ne convenaient pas à la Commune de Domblans pour les raisons évoquées ci-dessus.

Il leur a aussi été demandé de bien vouloir remédier à cette situation. A ce jour rien de significatif n'a été fait. De surcroît cette réalisation ne correspond pas aux préconisations faites par M. THIERRY, bureau IRH, à la Commune de Voiteur.

Compte rendu de l'analyse de la consommation d'énergie électrique dans les bâtiments publics réalisée par M. Frachon :

M. FRACHON dresse le bilan annuel des consommations électriques des divers bâtiments communaux.

Bâtiments communaux	Consommation en KW	Prix au KW
Salle des fêtes	14 898	0,1193
Sonnerie de cloches	2 334	0,322
Mairie	4 276	0,126
Foyer Rural (étage/bâtiment Mairie)	84	1,104
Ecole	10 796	0,1354
Atelier communal	11 332	0,1343
Place et podium	3 157	0,1315
Restaurant scolaire	2 855	0,633

Il indique que la puissance souscrite du compteur électrique du restaurant scolaire a été revue à la baisse (tarif jaune comme au stade) à la suite de l'audit énergétique qui avait été réalisé par le SIDEDEC (M. PETRIER).

M. FRACHON insiste sur la consommation très importante à l'atelier communal. Il préconise l'installation de 2 compteurs différents : un pour l'atelier et un autre pour la salle Tosi. Il faudrait également procéder à des travaux d'isolation côté Nord du bâtiment. M. BERTHET ajoute qu'il a coupé la VMC qui entraîne une forte perte de chaleur et que celle-ci sera remise en fonctionnement en été.

Syndicat intercommunal du bassin de la Seille (SIBS) : compte rendu de la séance du 19/11/2009 :

Ce point a déjà été traité par M. ROUSSOT lors de la réunion du Conseil Municipal du 27 Novembre 2010 (avant la réception du compte rendu officiel).

Compte rendu de la réunion de la commission « Social-Enfance Affaires scolaires et Culturelles » du 27/01/2010 :

Mme REYMANN indique que cette réunion était consacrée à la préparation du budget 2010. Toutes les inscriptions apparaissent dans le document des prévisions remis à chacun des conseillers municipaux.

Point sur l'avancement des travaux de réaménagement du bâtiment Mairie-Poste :

M. BERTHET fait part au Conseil Municipal de l'état d'avancement des travaux :

➤ déjà réalisés :

- le remplacement des menuiseries extérieures (portes – fenêtres au secrétariat et salle du conseil)
- la pose du carrelage (reste à faire les joints + la pose des plinthes)
- l'isolation intérieure dans le secrétariat (côté montée escalier Foyer Rural)

➤ à réaliser :

- pose des faïences et du faux plafond dans les sanitaires
- installation du chauffe-eau et des sanitaires
- déplacement du radiateur du secrétariat
- isolation murale de l'ancienne salle du tri postal (non prévue initialement)
- isolation des embrasures des fenêtres (secrétariat, salle du conseil)
- pose des meubles dans le coin « cuisine »
- fin des travaux d'électricité
- peintures murales et peinture des menuiseries intérieures

Courrier adressé au SIDEC le 18/01/2010 pour étude de chauffage :

M. BERTHET explique au Conseil Municipal que dans le cadre de la maîtrise de la consommation d'énergie, la Commune a engagé des travaux au cours des années passées, notamment le changement des menuiseries du Groupe Scolaire. L'objectif de la Commune étant de répondre aux diverses échéances imposées par l'Etat, à savoir :

- l'installation de détecteurs de fumée
- l'application de la loi relative à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite pour 2015
- la « basse consommation » pour 2020

Un audit énergétique réalisé, à titre gracieux, par le SIDEC ainsi qu'un diagnostic énergétique établi par FLUITEC (demandé par la Commune) ont apporté des informations intéressantes à propos des améliorations et corrections à apporter dans les différents bâtiments communaux. De ces 2 études, il ressort que la Commune pourrait s'orienter vers l'installation d'une chaufferie bois avec réseau de chaleur commun aux bâtiments ci-dessous :

- secrétariat de Mairie
- Agence Postale Communale
- logements locatifs
- Groupe scolaire

A la suite du courrier adressé par M. BERTHET au SIDEC pour demander si l'étude relative à ces travaux est de sa compétence, un représentant du Syndicat (M. MICHE), accompagné de 2 membres de l'AJENA se sont déplacés à la Mairie. Ils proposent une nouvelle étude (subventionnée à 70 %). Elle permettrait de préciser les travaux à prévoir (et de les hiérarchiser), et ainsi de disposer de toutes les données en vue de dégager les priorités pour les étaler sur les exercices 2011 à 2020.

M. le Maire ajoute qu'il conviendrait d'inclure l'atelier communal dans cette étude compte tenu de l'analyse de la consommation électrique effectuée par M. FRACHON. M. BERTHET pense que cela n'est pas nécessaire, du moins pour l'instant.

Résultat de la consultation pour la réfection du mur Ouest du cimetière municipal :

M. BERTHET fait part au Conseil Municipal des 3 offres reçues pour la réfection du mur Ouest du cimetière (sur une longueur de 20 mètres).

- | | |
|---------------------------|----------------------------|
| - entreprise DE PASQUALIN | : 11.583,81 € TTC |
| - LBR | : 11.311,77 € TTC |
| - Luc DUSSERRE | : 6.500,00 € H.T. sans TVA |

M. BERTHET explique que M. DUSSERRE est travailleur indépendant et, qu'à ce titre, il ne facture pas de TVA. Toutefois, il sera nécessaire qu'un agent technique lui apporte son aide (pour une durée de 2 semaines) en particulier pour assurer le transport de matériaux. Ces travaux pourraient être effectués au printemps. M. BERTHET se charge de demander l'autorisation de passage sur le terrain du voisin.

Compte tenu des offres proposées, le Conseil Municipal donne son accord pour passer commande des travaux auprès de M. DUSSERRE.

Fixation d'une date pour une réunion Maire-Adjointes :

M. le Maire et les 3 Adjointes présents décident de fixer ultérieurement une réunion qui devrait se tenir entre le 19 Mars et la réunion de conseil du mois d'Avril.

Date du prochain Conseil Municipal : 19 Mars 2010 :

Questions diverses :

La séance est levée à 22 h 10.